

CléA

La certification du socle des connaissances
et des compétences professionnelles



**Valorisez
les compétences
de vos salariés et
facilitez leur mobilité**



▶ **L'Ufcv vous accompagne**
et vous propose
des formations pour
l'obtention du certificat
CléA.



**L'Ufcv est habilitée
par le COPANEF** pour
dispenser une formation
permettant l'obtention
de la certification CléA.



formation-professionnelle.ufcv.fr

CléA,

la première certification
interprofessionnelle reconnue
nationalement

Créée par le COPANEF (Comité Paritaire Interprofessionnel National pour l'Emploi et la Formation), CléA est une certification officielle et professionnelle sous la forme d'un « socle de connaissances et de compétences professionnelles ».

CléA représente **l'ensemble des connaissances et compétences qu'un individu, quel que soit son métier ou son secteur professionnel, doit maîtriser totalement, afin de favoriser son employabilité** et son accès à la formation professionnelle (Décret du 13 février 2015).

Elle s'adresse aux personnes les moins qualifiées, souvent sans diplôme, et permet de **valoriser des acquis et combler d'éventuels manques** par un parcours de formation personnalisé.

Elle est **éligible à l'ensemble des dispositifs de formation**, notamment le Compte Personnel de Formation (CPF).



Agir pour les salariés les moins qualifiés, c'est développer les capacités de l'entreprise à répondre à ses enjeux de demain.

7 domaines de compétences pour une meilleure employabilité

- 1 Communiquer en français.
- 2 Utiliser les règles de base de calcul et du raisonnement mathématique.
- 3 Utiliser les techniques usuelles de l'information et de la communication numérique.
- 4 Travailler dans le cadre de règles définies d'un travail en équipe.
- 5 Travailler en autonomie et réaliser un objectif individuel.
- 6 Apprendre à apprendre tout au long de la vie.
- 7 Maîtriser les gestes et postures et respecter des règles d'hygiène, de sécurité et environnementales élémentaires.

La certification CléA, un atout pour les entreprises et les actifs

Pour l'entreprise

- Vous **valorisez les compétences** de vos salariés les moins qualifiés.
- Vous bénéficiez de **collaborateurs plus autonomes, motivés et performants**.
- Vous obtenez une **meilleure mobilité interne** en développant des capacités à évoluer.
- Vous remplissez vos **obligations sociales** en matière d'accès à la formation et à la certification.

Pour le salarié

- C'est la **reconnaissance de ses compétences** et une façon de reprendre confiance.
- C'est l'opportunité de combler ses manques pour une **meilleure employabilité** et s'ouvrir à des **nouvelles opportunités** dans l'entreprise.
- C'est un premier pas pour continuer à **apprendre et se former** tout au long de la vie.



Une certification en 4 étapes

1 L'évaluation initiale des connaissances

Elle est réalisée par un organisme évaluateur habilité par le COPANEF.

2 cas de figure sont possibles :

- si le candidat maîtrise chacun des 7 domaines, son dossier est présenté devant un jury,
- si des manques apparaissent, un parcours de formation est proposé au candidat. Il dispose de 5 ans pour suivre les formations proposées et faire reconnaître l'acquisition des domaines de compétences à développer pour obtenir le certificat CléA. En attendant, une attestation partielle des acquis sera délivrée.

2 Le parcours de formation individualisé

Il est réalisé par un organisme formateur habilité par le COPANEF.

Fondé sur les résultats de l'évaluation, le parcours de formation se décline en objectifs pédagogiques clairs et propose un calendrier précis.

3 L'évaluation finale

À l'issue de ce parcours, une nouvelle évaluation est réalisée. Elle porte uniquement sur les connaissances et compétences qui ont été approfondies au cours de la formation.

4 La délivrance du certificat

Si les évaluations confirment la maîtrise des 7 domaines de compétences, un jury paritaire de professionnels procède à la délivrance du certificat CléA.



L'Ufcv, votre partenaire dans la formation des salariés

L'Ufcv vous accompagne dans la formation des salariés sur l'ensemble des 7 domaines et 28 sous-domaines du référentiel CléA :

- ▣ Parcours liés au contexte professionnel.
- ▣ Accompagnement individualisé.
- ▣ Méthode pédagogique adaptée avec une plateforme e-learning pour plus de flexibilité.
- ▣ Évaluations formatives, sommatives et auto-évaluations.
- ▣ Mise en relation des acteurs de la certification (évaluateur, jury).
- ▣ Préparation du dossier de certification en lien avec l'organisme évaluateur.

Qui sommes-nous ?

L'Ufcv est une association nationale de jeunesse et d'éducation populaire, reconnue d'utilité publique et agréée entreprise solidaire d'utilité sociale.

Implantée sur tout le territoire avec 17 délégations régionales, elle agit prioritairement pour combattre les inégalités, défendre le droit aux vacances pour tous, favoriser l'engagement pour les autres et accompagner les personnes dans leur droit à l'éducation et la formation.

Son projet social s'exprime à travers **4 grands métiers** qui sont :

- ☞ **l'insertion** sociale et professionnelle,
- ☞ la **formation** : formation professionnelle qualifiante et continue aux métiers de l'animation et brevets Bafa et Bafd,
- ☞ les séjours de **vacances** : pour enfants et jeunes, adaptés organisés pour adultes et enfants déficients intellectuels,
- ☞ l'organisation et la **gestion de dispositifs d'accueils** de mineurs : accueils de loisirs, crèches, activités périscolaires...



Agir pour la formation tout au long de la vie, au bénéfice de tous

L'Ufcv considère la formation continue comme un enjeu social et sociétal majeur. Pour nos entreprises, la formation continue est source d'attractivité, d'innovation et de qualité.

Elle permet l'adaptation permanente de compétences professionnelles, qu'elles soient transférables, spécifiques à un métier, une mission, un mandat ou transversales et facilite le maintien dans l'emploi et ou l'embauche.

☞ **Notre démarche** : vous rencontrer, comprendre votre besoin, votre environnement et vous proposer une action sur mesure.

☞ **Nos Résultats** : des modules de formations continues et qualifiantes spécifiques : qualité de vie au travail, conduite de projets, handicap, gestion de groupes, compétences clés, activités périscolaires, etc.

N'hésitez plus, contactez nous !



formation-professionnelle.ufcv.fr